

Rapport annuel 2016

Gehrenweg 2
5103 Mörken
+41 (0) 62 562 84 48
sekretariat@sgfb.ch
www.sgfb.ch

SGfB

Schweizerische Gesellschaft für Beratung
Association Suisse de Conseil
Associazione Svizzera di Consulenza
Swiss Association for Counselling

Aux délégués, délégués suppléants, membres des commissions, membres collectifs, membres actifs, membres passifs, présidente honoraire, membres en formation de la SGfB.

Invitation

à la 11^{ème} Assemblée générale de l'Association Suisse de Conseil SGfB

Lundi 13 mars 2017, 16h15 – 19h45

Novotel Zürich City West, Schiffbaustrasse 13, Am Turbinenplatz, 8005 Zurich

16h15 Événement avant l'AG: Honte et sentiment de culpabilité.

Exposé du Dr méd. Kyrill Schwegler, psychiatre, chercheur à la «Division of Cognitive Neuroscience» de l'université de Bâle

17h15 Ouverture de l'AG

1. Aspects administratifs

Désignation des scrutateurs

PV de la 10^{ème} AG 2016

www.sgfb.ch/fr/login

2. Rapports annuels 2016

Commission de politique professionnelle CPP *(Page 5)*

Commission d'éthique CE *(Page 7)*

Commission d'examen CEX *(Page 8)*

Commission de la qualité CQ *(Page 10)*

Commission de recours CR *(Page 12)*

Comité SGfB *(Page 13)*

3. Comptes 2016 *(Page 20)*

Commentaire

Rapport du réviseur, décharge au Comité

4. Budget 2017 *(Page 21)*

Commentaire

5. Elections et nomination des membres honoraires

6. Adaptation du règlement de la commission de recours (Page 22)

7. Coûts du renouvellement de la certification MC à partir de 2017

8. Informations

- Projet stratégie SGfB
- Examen professionnel supérieur EPS
- 7^{ème} Conférence des membres collectifs du 13 novembre 2017, 16h15
- 12^{ème} Assemblée générale du 12 mars 2018, 16h15

9. Varia

Rosmarie Zimmerli
Présidente SGfB

Dr Irène Kummer
Vice-présidente SGfB

Möriken, le 10 février 2017

Après l'Assemblée générale vous êtes cordialement invité/e au buffet apéritif.

En arrivant en train : à la gare centrale de Zurich, prendre le tram n° 4 direction Zurich-Altstetten jusqu'à l'arrêt Technopark. RER (U-Bahn): lignes S3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, station Bahnhof Hardbrücke

En arrivant en voiture: de Berne/Bâle sur la N3 (E60) direction Zürich City jusqu'à la sortie Zurich-Altstetten, suivre contournement direction Zurich City/Pfingstweidstrasse. Prendre la voie de gauche et, aux feux, emprunter Technoparkstrasse à gauche, continuer et passer l'hôtel Etap, puis prendre à droite Schiffbaustrasse. L'hôtel a un garage sous-terrain. Le ticket de sortie peut être demandé à la réception.

Rapport annuel 2016 de la Commission de Politique Professionnelle

Membres

Hanspeter Fausch, président

Gabi Rüttimann

Rita Dünki-Arnold

Sylvia Baumann (depuis mars 2016)

Les séances ordinaires de la commission ont eu lieu en avril et novembre.

Hanspeter Fausch et Sylvia Baumann ont quitté le Comité à l'AG 2016. Sylvia Baumann a été élue à la CPP à l'AG 2016. Hanspeter Fausch a accepté d'assumer la présidence de la CPP pendant l'année d'exercice jusqu'à l'AG 2017.

Sylvia Baumann a poursuivi son engagement au sein du Réseau Santé Psychique RSP ainsi que dans le Dialogue Santé Psychique Suisse. Elle a pris part au congrès psy de Bâle les 17–19.8.2017, le RSP y tenant un stand. Il s'en est suivi, dans la CPP, une discussion sur l'utilité de participer à de telles manifestations. Les congrès, les débats publics, et occasions de ce genre peuvent servir à la SGfB de plateforme de réseautage. La CPP émettra des recommandations au cas par cas sur la présence de la SGfB à des manifestations.

Une tendance se dessine: la «prophylaxie de la santé». C'est clairement un champ intéressant pour la SGfB et l'on doit continuer à la suivre de près. Une autre tendance observée est le e-counseling.

La relation avec l'EAC a été discutée en 2016 dans la CPP. La CPP est arrivée à la conclusion qu'une affiliation à l'EAC n'a de sens que si la SGfB peut s'y engager activement. Cela demande des ressources en personnel. Comme, actuellement, celles-ci ne sont pas disponibles, et que l'EAC, selon la CPP, se trouve encore dans un processus d'identification, il a été décidé de continuer de suivre cette organisation sans s'engager activement pour le moment, et sans en devenir membre non plus.

Ces dix dernières années, l'examen professionnel supérieur de conseiller/conseillère dans le domaine psychosocial (EPS) a été au centre des préoccupa-

tions de la SGfB et a absorbé de nombreuses ressources.

Le lien avec le Comité est une préoccupation prioritaire de la CPP. Après le retrait de Hanspeter Fausch du Comité, un membre du Comité devrait à nouveau siéger dans la CPP.

Hanspeter Fausch, président de la Commission de Politique Professionnelle

Rapport annuel 2016 de la Commission d’Ethique

Membres

Werner Murer, président (depuis mars 2016)

Franziska Reist

Gisela Meinicke

Gabriela Feustle

Werner Becker

Quatre séances ont eu lieu en 2016.

En février 2016, les membres de la CE ont rendu visite à Werner Murer sur son lieu de travail pour se connaître mutuellement. A l’AG du 14.03.2016, Anna Barbara Meyer-Merz a quitté la CE et Werner Murer a été élu dans la commission d’éthique. Il a remplacé Franziska Reist à la présidence.

Au cours de l’année, il n’y a eu aucun cas de plainte à évaluer. Le travail de la commission a été caractérisé par l’élaboration du nouveau document sur les procédures en cas de conflit ou de plainte.

Le 11.03.2016, pendant la préparation du document sur les procédures de conflit et de plainte, on a constaté que certains articles du règlement de la CE pourraient être en contradiction avec les statuts de l’association.

Lors de deux séances extraordinaires à Brugg et Aarau, les documents de travail de la CE ont été examinés soigneusement dans une analyse approfondie. Par la suite, des demandes d’adaptation du règlement de la CE ont été formulées à l’égard du Comité; il sera vérifié au cours de l’année 2017 et soumis aux membres de l’association probablement à l’AG 2018.

Je remercie tous les membres de la CE et le Comité de la collaboration ouverte et constructive.

Werner Murer, président de la Commission d’Ethique

Rapport annuel 2016 de la Commission d'Examen

Membres

Benno Greter, président

Rosmarie Zimmerli, administration

Peter Weber, finances

Peter Eichenberger

Liselotte Fassbind-Kech

Daniela Sonderegger-Dürst

Christina Stalder

La commission d'examen est déjà dans sa quatrième année d'activité. L'année 2016 a atteint un record quant au nombre d'examens organisés. 36 personnes y ont pris part en avril et 49 en octobre, au total 85 candidat-e-s. Nous nous réjouissons du bon écho suscité par la procédure d'examen visant l'obtention du diplôme fédéral.

Dans un cadre idéal, nous avons pu remettre 60 diplômes, le plus souvent personnellement, lors de deux cérémonies.

16 personnes n'ont malheureusement pas réussi l'examen. Cela correspond à un taux d'échec de 19%. C'est heureusement un peu moins que lors des deux années précédentes et clairement en-dessous de la moyenne suisse. Un seul recours a été déposé au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. Nous avons soumis notre prise de position au SEFRI. La procédure n'est pas encore terminée. Selon le SEFRI, cela peut prendre jusqu'à une année ou plus.

Notre commission poursuit ses travaux avec expérience et efficacité. En moins de trois ans, nous avons pu organiser huit examens, dont un au Tessin, avec en tout 205 candidat-e-s. C'est une excellente prestation, notamment pour le fait que nous sommes à même d'offrir les examens dans les trois langues nationales. Le SEFRI a permis de présenter des enregistrements audio et vidéo avec les transcriptions en anglais. Cinq candidat-e-s en ont fait usage.

La disposition transitoire, selon laquelle les membres SGfB n'ont que l'épreuve trois à passer, échoit le 31 décembre 2017.

La préparation de l'organisation de l'EPS complet avec quatre épreuves a commencé au 4^{ème} trimestre. Une formation de nos 24 expertes et experts en 2017 est programmée.

Je remercie le Comité de l'Association Suisse de Conseil SGfB, et tout particulièrement sa présidente, Rosmarie Zimmerli, de son accompagnement et de son soutien.

Je remercie mes collègues de la commission d'examen et les expertes et experts de leur précieuse collaboration.

Je tiens aussi à remercier tous les membres de la SGfB pour la confiance qu'ils nous accordent et leur soutien.

Benno Greter, président de la Commission d'Examen

Rapport annuel 2016 de la Commission de la Qualité

Membres

Eveline Bühlmann (-Lehmann), présidente

Catherine Ferrara (jusqu'au 25.04.2016)

Thomas Frank

Irene Kaufmann

Esther Nogler

Gerhard Schobel

Daniela Chiesa Filippini

Patrick Zahnd (depuis mars 2016)

Avec l'élargissement de notre équipe CQ, notre attention durant l'année d'exercice s'est portée sur la définition ainsi que sur la spécialisation des différents domaines d'activité d'une part, et sur l'examen approfondi des différentes demandes d'adhésion d'autre part.

Les nouveaux membres élus à l'AG 2016, notamment Daniela Chiesa Filippini et Patrick Zahnd, se montrent très motivés et ont été très bien intégrés dans notre équipe.

Catherine Ferrara a présenté sa démission de la commission de la qualité pour la fin avril 2016, après quelque quatre ans d'engagement bénévole. Nous lui exprimons notre gratitude pour son engagement dynamique; Catherine, de par ses compétences professionnelles et sociales, a occupé une place importante au sein de la CQ. De plus, Catherine a très bien initié Daniela Chiesa Filippini, elle aussi du Tessin et plurilingue, aux tâches de la commission de la qualité, et l'a aidée à entrer en douceur dans notre équipe.

Avec Daniela Chiesa Filippini nous avons gagné une représentante du Tessin dynamique et de grande valeur, qui a déjà effectué d'importantes tâches de traduction. Les solides connaissances en informatique de Patrick Zahnd ainsi que son savoir professionnel dans le domaine du développement, du contrôle et de l'assurance de la qualité ont apporté un plus à la CQ.

Dans l'ensemble, notre équipe – consolidée par son élargissement – a gagné en clarté, en force d'argumentation ainsi qu'en dynamisme, ce qui a accru son effi-

cacité. Notre savoir collectif et les ressources disponibles ont été jusqu'ici utilisés de façon optimale. De plus, tous les problèmes ont été clarifiés de manière ciblée et orientée vers la recherche de solution grâce à une communication directe, ce qui a renforcé notre équipe. La spécialisation accrue des domaines d'activités et les processus de travail rationalisés qui en découlent ont eu un fort impact positif sur l'efficacité.

Le nombre des demandes à examiner dans le domaine des membres actifs (avec 64 en 2016, 107 en 2015 et 59 en 2014) et dans celui des membres collectifs (c-à-d. deux des 25 institutions en tout) s'est stabilisé autour d'une moyenne.

Comme déjà l'année précédente, cinq renouvellements de certification se sont conclus avec succès.

Cependant, en comparaison avec l'année précédente, la demande d'admission des «sur dossier» a doublé et le nombre des «membres en formation» a triplé. Onze demandes de membres passifs ont en outre été déposées.

Le travail de vérification des attestations de formation continue est de nouveau nettement en hausse, ce qui entraîne un léger retard dans le traitement des demandes.

Grâce à la collaboration rapide et agréable avec le secrétariat de la SGfB ainsi qu'à une équipe soudée, la commission de la qualité pourra, en 2017 aussi, affronter les éventuelles fluctuations de manière efficace.

J'adresse ici mes vifs remerciements à notre équipe de la CQ pour son fort engagement bénévole, mené avec sérieux, de manière exemplaire et toujours consciencieuse.

Eveline Bühlmann (-Lehmann), présidente de la Commission de la Qualité

Rapport annuel 2016 de la Commission de Recours

La commission de recours de l'Association Suisse de Conseil établit à l'intention de l'Assemblée générale du 13 mars 2017 le rapport suivant sur son activité de l'année 2016:

En bref

Membres de la Commission:

- Dr Judith Schütz, présidente
- Dr Reinhold Schätzle, vice-président
- Magdalena Fuchs Genzoli
- Dr Andrea Engeler

Résultats des travaux:

- Révision du règlement de recours
- Echange d'informations avec le Comité
- Clarification du rôle et des tâches de la commission de recours
- Maintien des contacts avec l'AG

Séances:

- Séance annuelle de la Commission de recours du 03.11.2016
- Participation à l'Assemblée générale du 14.03.2016

Rapport

Le règlement de recours a été modifié sur deux points sur la base d'indications de Reinhold Schätzle et est soumis à l'approbation de l'AG 2017. Le règlement de recours a aussi été maintenant traduit.

Lors d'un entretien avec la présidente Rosmarie Zimmerli, la commission de recours s'est assurée de clarifier son rôle et ses tâches. Nous poursuivrons notre travail comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

La commission de recours se réserve l'option de tenir sa séance annuelle par conférence téléphonique, s'il n'y a que des points formels à l'ordre du jour. Nous voulons toutefois tenir une séance présentielle au moins tous les deux ans.

Dr Judith Schütz, présidente de la Commission de Recours

Rapport annuel 2016 du Comité

Membres

Rosmarie Zimmerli IKP, présidente

Dr Irène Kummer OIP, vice-présidente

Monika Riwar bcb, secrétaire

Mike Caruso IIPB, trésorier (jusqu'à fin décembre 2016)

Sylvia Baumann OIP, Networking national und international, responsable du site Internet (jusqu'en mars 2016)

Eveline Bühlmann (-Lehmann) IKP, présidente de la Commission qualité

Hanspeter Fausch PBS, responsable marketing, président CPP (jusqu'en mars 2016)

Margot Ruprecht Hagmann TAL, projets

Rolando Zobrist, trait d'union avec le Tessin (jusqu'en mars 2016)

Roy Hillebrand, OIP (depuis mars 2016)

Carmen Kaiser, pca.acp (depuis mars 2016)

Marc Probst, sur dossier (depuis mars 2016)

«Un groupe ne devient pas plus fort si les personnes renoncent à leur individualité, mais si elles se renouvellent dans chaque communauté. Chaque humain se réalise dans sa relation aux autres et dans son dévouement à ses tâches.»

Cette citation du Dr h. c. Ruth C. Cohn touche au cœur de notre collaboration au sein du Comité. Pendant l'année d'exercice, nous avons travaillé, cherché et trouvé, conservé et bâti, échangé, vécu notre relation de travail – nous nous sommes engagés pour ce qui est important pour nous et nous tient à cœur, et nous avons avancé côte à côte dans un climat de travail stable. Ruth Cohn écrit encore: «Je voudrais encourager les personnes à ne pas se résigner et à ne pas se sentir impuissantes, mais à employer leur imagination et leur capacité d'action pour se montrer solidaires, aussi longtemps que nous sentons encore en nous des forces autonomes.» Dans ce sens, notre travail de politique professionnelle est un travail politique très important et, à son échelle, une promotion de la paix.

Pendant l'année d'exercice, le Comité s'est réuni pour neuf séances ordinaires à Zurich et pour la traditionnelle retraite de trois jours à Cavigliano.

La croissance constante de la SGfB a eu pour conséquence que les membres

du Comité, en plus de leur participation aux séances, ont géré une charge de travail particulièrement importante avec d'intenses échanges par e-mail ou skype ou des contacts avec les membres des commissions, d'autres associations professionnelles, des autorités et des organes ainsi qu'avec les personnes intéressées à une possible affiliation à la SGfB.

Si les tâches que l'Assemblée générale confie au Comité ont été abordées et réglées avec soin, bonne volonté et application au cours des séances ordinaires, la planification et le fonctionnement stratégiques sont au cœur de la retraite. Pendant ces trois jours, que nous avons passés cette année pour la dernière fois au Tessin, sont apparues tout à fait clairement les connaissances très variées et les riches expériences des membres du Comité.

La retraite est aussi importante pour apprendre à se connaître mutuellement et pour les compétences du Comité en politique professionnelle. Nos trois nouveaux membres, Carmen Kaiser, Marc Probst et Roy Hildebrand, ont rapidement fait partie de l'équipe et apprécié d'avoir eu assez de temps pour prendre connaissance des multiples dossiers de la SGfB. Ils se sont montrés, comme tous les autres membres du Comité, très engagés et motivés et ont apporté de nouvelles suggestions et un nouveau regard. La vision courageuse des besoins et des possibilités sur les dix prochaines années est particulièrement réjouissante et digne d'être mentionnée. La présidente honoraire, Hedi Bretscher, loin de tout devoir, a agi comme une hôte bienveillante et une cuisinière d'exception. Pour cela, nous lui exprimons nos sincères remerciements. Nous tenons aussi à remercier encore une fois Monika Riwar pour la clarté des PV rédigés dans toutes nos intenses réunions de travail.

Le Comité a toujours les avantages des membres SGfB comme objectif. Lors de sa retraite, il a décidé de parler non plus d'«avantages» mais de **valeur ajoutée pour les membres actifs et collectifs**. Avec des offres correspondantes, la SGfB promeut le sentiment de communauté, celui d'appartenance et l'identité professionnelle des conseiller/ères.

Cette année aussi, la **politique**, à savoir la stratégie et le positionnement de la SGfB, a été substantiellement adaptée et développée par le Comité. Cela garantit que les objectifs et les mesures en matière de qualité, de relations sur le plan national et international, de recherche, de formation et de développement ainsi que d'organisation sont en tout temps pris en compte et qu'ils sont transparents pour un large public de par leur publication sur le site Internet.

Au début de l'année d'exercice, le Comité SGfB a dû prendre acte que l'Associazione Nazionale Svizzera per il Counselling professionale **ANSCo** a été reconstituée avec pour objectif «de protéger les intérêts et la qualité des conseillers dont la formation avec le titre «Counsellor professionnel» correspond aux standards de l'EAC, l'Association Européenne de Counselling. Les deux présidents, Rosmarie Zimmerli de la SGfB et Mirko Bianchi de l'ANSCo, ont eu un échange collégial dans le but de clarifier le besoin d'avoir deux associations suisses, après la fusion de l'ANSCo et de la SGfB en 2012.

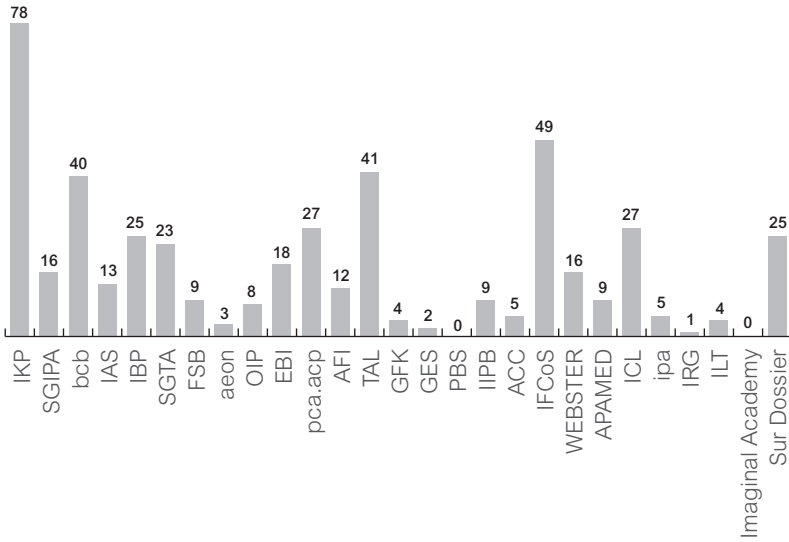
La **célébration des «10 ans de l'Association Suisse de Conseil SGfB»** a été le point culminant de l'année d'exercice et un formidable jalon dans notre histoire. A travers le fort engagement de toutes nos institutions et de tous nos membres ainsi que des collaborateurs bénévoles, nous sommes, en tant que Comité, arrivés très loin! Un magnifique programme cadre a enrichi la partie officielle et beaucoup de personnes présentes en garderont un bon souvenir grâce à la planification impeccable et à l'organisation exemplaire.

Grâce à une contribution précieuse à la discussion du Dr Jan G. Thivissen de la haute école de Lucerne, nous avons pu supprimer la redondance dans la page **wikipedia «Psychoziale Beratung»** (seulement en allemand) avec le soutien de notre partenaire Internet byteKultur. De plus, un lien entre les pages «Beratung» et «Psychoziale Beratung» a pu être créé.

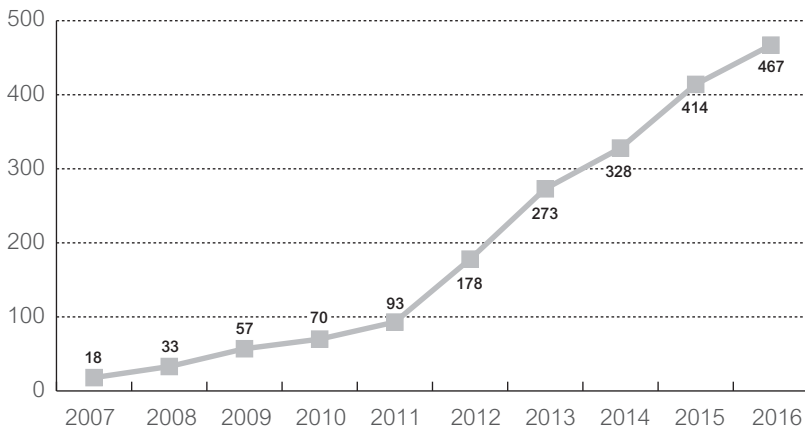
Un autre jalon a été posé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation: à **l'examen professionnel supérieur de conseiller/conseillère dans le domaine psychosocial EPS** d'octobre 2016, cinq candidates ont fait usage, pour la première fois, de la possibilité de présenter des enregistrements (audio ou vidéo) avec des transcriptions en anglais dans l'épreuve 3 (pratique de conseil).

Avec la modification du 9 novembre 2016, le SEFRI a prolongé une seule fois d'un an la validité du **règlement d'examen, et ce jusqu'au 1.01.2018**. Cette extension est liée au temps nécessaire supplémentaire pour les travaux de clarification concernant une éventuelle organisation des profils EPS (conseil psychosocial, supervision/coaching et conseil en organisation) en un seul règlement et sous un organe responsable commun pour les examens professionnels et professionnels supérieurs des différentes formes de conseil.

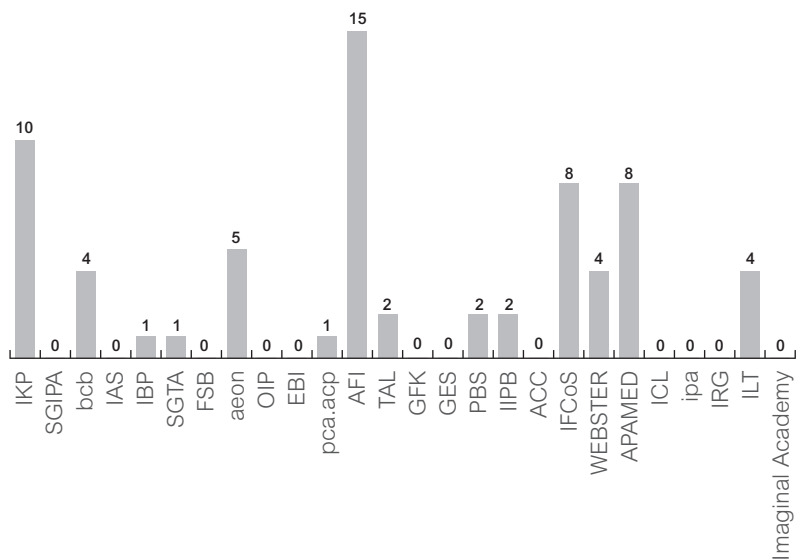
Membres actifs SGfB 31.12.2016



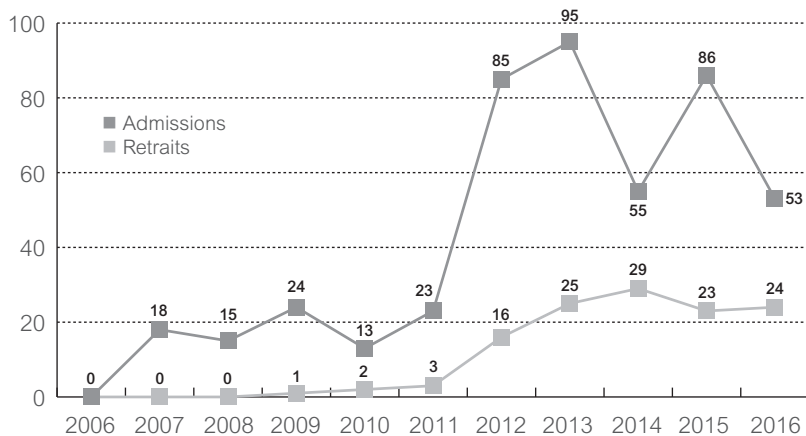
Membres actifs 2007 – 2016



Membre en formation SGfB 31.12.2016



Admissions / Retraits MA 2006 – 2016



Lors d'une discussion commune, le Comité SGfB a fait part à l'autre organe responsable de sa position sur les questions du SEFRI. A une séance de la fin de l'année, la suite de la procédure a été mise en route. **Un regroupement des profils EPS dans un seul règlement** apparaît comme peu réaliste. Les faiblesses et les risques **d'un regroupement des deux organes responsables** prévalent sur les forces et les opportunités. Une décision est attendue au cours de la nouvelle année.

Sous la direction de Gérard Kahn, KRIPS GmbH projets formation et pédagogie, **l'évaluation CNC** a eu une conclusion heureuse pour l'EPS avec l'attribution du niveau 6 (sur un maximum de 8).

De plus amples informations sur l'EPS se trouvent dans le rapport annuel de la commission d'examen.

A la fin de l'année, nous avons reçu de la part de Mike Caruso la nouvelle de sa démission immédiate du Comité pour raisons de santé. Il était notre responsable des finances faisant preuve de compétence, de cœur et d'idéalisme. Sa courtoisie teintée d'une agréable touche d'«italianità» nous manquera. Nous remercions Mike de son engagement et lui souhaitons un prompt rétablissement et tout de bon pour la suite.

Les membres SGfB sont le cœur de la SGfB. Avec leur engagement en faveur de l'Association professionnelle, que ce soit en tant que collaborateurs/trices bénévoles et/ou membres payant-e-s, ils permettent le positionnement du conseil psychosocial dans le large champ des prestataires de ces prestations ou de prestations semblables.

La SGfB a eu une croissance légèrement inférieure à l'année précédente.

25 (25 en 2015) membres collectifs, 469 (414) membres actifs, 67 (57) membres en formation, 22 (11) membres passifs et 1 (1) membre honoraire.

Le secrétariat collabore étroitement avec le Comité et il est le centre opérationnel de la SGfB. Britta Beinat soutient principalement la présidente et les membres des commissions de la qualité et de recours par ses réflexions engagées et structurées et par son travail consciencieux. Mara Schnyder travaille plus en arrière-plan et est responsable d'une partie importante de la gestion du site Internet.

Les commissions en tant qu'organes permanents de la SGfB sont la Commission de la politique professionnelle CPP, la Commission d'éthique CE, la Commission d'examen CEx, la Commission de la qualité CQ et la Commission de recours CR. Le nom de leurs membres et la description de leurs activités figurent dans des rapports annuels séparés.

Les délégués et délégués suppléants des membres collectifs contribuent à activer le lien entre l'Assemblée générale, le Comité, les commissions et les membres collectifs. Des 25 membres collectifs, 22 étaient représentés à la conférence des membres collectifs annuelle qui a eu lieu en novembre. Après la célébration de nos 10 ans, la question se pose: SGfB, quo vadis pour les 10 prochaines années? Le Comité a mené ses premières réflexions lors de sa retraite en juin. Nous avons besoin d'une stratégie qui donne une direction. Cette stratégie a été présentée, à la conférence, dans un bref document qui soulignait les défis et les possibilités, qui reproposait la mission de la SGfB et qui comprenait les principes directeurs stratégiques (y c. les activités et les indicateurs). Les membres devraient pouvoir participer aux réflexions sur la stratégie et ainsi la partager. Nous avons travaillé dans différents groupes de manière animée et dynamique avec des moyens créatifs et ensemble avons érigé les premiers piliers. Quelques voix méritent d'être brièvement nommées: les institutions (= membres collectifs) comme toit de la maison SGfB, dans laquelle beaucoup d'intéressé-e-s devraient pénétrer (réseau). La visibilité majeure à donner au produit de la SGfB – le conseil psychosocial. Les fondations existent, les structures et les ressources disponibles donnent une sécurité.

Plusieurs personnes présentes se sont inscrites dans un groupe de travail qui, avec le Comité, élaborera et développera ces premiers éléments dans cette nouvelle année. Au travers d'un sondage qui circulera en 2017, tous les membres auront la possibilité de prendre part au projet de stratégie.

Un grand merci à la fin de cette année d'exercice va à notre vice-présidente, Irène Kummer, à mes collègues du Comité et à tous ceux qui ont soutenu le Comité avec intérêt, engagement, enthousiasme et de manière désintéressée sur le chemin vers le succès. Je remercie aussi tous les membres qui, par des moyens financiers, renforcent notre association vers la réalisation de ses buts.

Rosmarie Zimmerli, Présidente SGfB

Compte de résultat 01.01.2016-31.12.2016

Compte	Dépenses	Saldo du 31.12.2016	Budget 2016	Déviati on par rapport du budget
4401	Précidence/Comité	15'743.10	17'000.00	-1'256.90
4402	Commissions	11'679.20	14'000.00	-2'320.80
4403	Comptabilité/audit	118.20	500.00	-381.80
4404	Locals de réunion	-	-	-
4601	Assemblée générale/Conférence MC	6'541.00	6'000.00	541.00
4602	Appartenance aux associations (EAC)	-	-	-
4603	Frais diverses comité/commissions	1'224.80	2'000.00	-775.20
4604	Contributions de l'association à l'EPS	-	-	-
4701	Affiliation siège	10'000.00	10'000.00	-
4702	Indemnité secrétariat	66'634.70	50'000.00	16'634.70
4704	Informatique/software	2'804.65	3'500.00	-695.35
4705	Chancellerie	719.05	1'000.00	-280.95
4706	Téléphone, ports, frais CP	1'590.53	2'000.00	-409.47
4707	Imprimés	4'750.50	4'000.00	750.50
4708	Charges diverses	928.14	1'000.00	-71.86
4891	Traductions	6'922.55	8'000.00	-1'077.45
4892	Site de web www.sgfb.ch	648.30	2'000.00	-1'351.70
4894	Projets	3'634.20	4'500.00	-865.80
4895	10 ^{ème} anniversaire 2016	9'419.60	15'000.00	-5'580.40
4896	EPS	-968.05	2'500.00	-3'468.05
4899	Autres frais	2'524.45	5'000.00	-2'475.55
4905	Amortissements	-	-	-
Total dépenses		144'914.92	148'000.00	3'085.08
Revenus				
6001	Cotisations membres collectifs (MC)	30'000.00	30'000.00	-
6002	Taxe de demande d'admission MC	1'600.00	1'600.00	-
6003	Recettes diverses	625.00	200.00	425.00
6101	Taxe de demande d'admission MA	26'000.00	24'800.00	1'200.00
6102	Cotisations membres actifs (MA)	77'281.00	77'900.00	-619.00
6103	Cotisations membres en formation	5'134.00	4'700.00	434.00
6105	Cotisations membres passifs	1'675.00	1'300.00	375.00
6201	Dons	1'009.60	-	1'009.60
6202	Revenus d'intérêts	-	20.00	-20.00
Total revenus		143'324.60	140'520.00	2'804.60
Résultat de l'exercice		-1'590.32	-7'480.00	5'889.68
Bilan 31.12.2016				
		Actif	Passif	
1010	Compte postal	28'654.31		
1060	Débiteurs	255.75		
2000	Créditeurs		2'994.00	
	Capital social le 31.12.2015		27'506.38	
Perte 2016		1'590.32		
Capital social le 31.12.2016		30'500.38	30'500.38	

Budget 2017

Compte	Dépenses	Saldo du 31.12.2016	Budget 2017
4401	Précidence/Comité	15'743.10	16'000.00
4402	Commissions	11'679.20	14'000.00
4403	Comptabilité/audit	118.20	350.00
4404	Locals de réunion	-	-
4601	Assemblée générale/Conférence MC	6'541.00	7'000.00
4602	Appartenance aux associations (EAC)	-	2'000.00
4603	Frais diverses comité/commissions	1'224.80	2'000.00
4604	Contributions de l'association à l'EPS	-	-
4701	Affiliation siège	10'000.00	10'000.00
4702	Indemnité secrétariat	66'634.70	72'500.00
4704	Informatique/software	2'804.65	3'000.00
4705	Chancellerie	719.05	1'000.00
4706	Téléphone/ports/frais CP	1'590.53	2'000.00
4707	Imprimés	4'750.50	5'000.00
4708	Charges diverses	928.14	1'000.00
4891	Traductions	6'922.55	8'000.00
4892	Site de web www.sgfb.ch	648.30	2'000.00
4894	Projets	3'634.20	2'000.00
4895	10 ^{ème} anniversaire 2016	9'419.60	-
4896	EPS	-968.05	5'000.00
4899	Autres frais	2'524.45	5'000.00
4905	Amortissements	-	-
	Total dépenses	144'914.92	157'850.00
	Revenus		
6001	Cotisations membres collectifs (MC)	30'000.00	31'250.00
6002	Taxe de demande d'admission MC	1'600.00	1'600.00
6003	Recettes diverses	625.00	200.00
6101	Taxe de demande d'admission MA	26'000.00	26'600.00
6102	Cotisations membres actifs (MA)	77'281.00	91'260.00
6103	Cotisations membres en formation	5'134.00	6'680.00
6105	Cotisations membres passifs	1'675.00	2'200.00
6201	Dons	1'009.60	-
6202	Revenus d'intérêts	-	-
	Total revenus	143'324.60	159'790.00
	Résultat de l'exercice	-1'590.32	1'940.00

Règlement de la commission de recours

En vertu de l'art. 22 des statuts, l'Assemblée générale de la SGfB adopte pour le travail de la commission de recours le règlement suivant:

-
- | | |
|---|--|
| 1. Elections et organisation | <ul style="list-style-type: none">• Sont élues comme membres de la commission de recours des personnes indépendantes de la SGfB. Les délégués des membres collectifs, les membres de la SGfB, du comité ou d'autres commissions en particulier, ne peuvent y siéger.
• L'Assemblée générale élit la présidente ou le président et au moins deux autres membres de la commission de recours pour un mandat de trois ans. (cf. art. 22/5-7 des statuts)
• La commission de recours élit, parmi ses membres, une présidente suppléante ou un président suppléant. Pour le reste, la commission de recours se constitue d'elle-même. |
| <hr/> | |
| 2. Recevabilité du recours (objet du recours) | <ul style="list-style-type: none">• Des décisions et des résolutions du comité SGfB et des commissions SGfB (biffé: ainsi que de l'Assemblée générale de la SGfB) peuvent être contestées par un recours à la commission de recours.
• Sont explicitement exclues du recours les décisions d'admission et d'exclusion de l'association conformément aux arts 5/2-3et 6/e des statuts. |

-
3. Pouvoir d'examen de la commission de recours (cognition)
- Le pouvoir d'examen de la commission de recours se limite fondamentalement au bien-fondé formel d'une décision. La commission examine notamment si la décision a été rendue conformément à la loi et aux statuts de l'organe compétent, dans sa juste composition et selon une procédure correcte.
 - Pour autant que les statuts et les règlements le prévoient expressément, la commission de recours a la faculté de vérifier matériellement une décision et sa pertinence.
-
4. Faculté de recours
- Un recours peut être déposé par toutes les parties directement concernées par la décision contestée.
-
5. Recours écrit
- Un recours écrit peut être déposé auprès de la commission de recours dans les 30 jours au plus tard après réception de la décision contestée, conformément au memento «Comment puis-je déposer un recours?» (biffé: ~~memento «Classification des actes»~~)
 - Le recours doit comporter une requête claire et les motifs du recours. La décision contestée doit être jointe, ou si cela n'est pas possible, décrite de manière précise.
 - Le recours a effet suspensif. Le/a président/e de la commission de recours peut, pour des raisons particulières, lever l'effet suspensif.

6. Taxe

- La taxe de recours s'élève à Fr. 500.–. Elle doit être versée au moment du dépôt du recours.
- En cas d'acceptation du recours, la taxe sera remboursée.
- Si le recourant devait avoir concouru par son comportement (documentation incomplète, renseignements lacunaires, etc.) à la décision contestée, la commission de recours peut décider de ne pas rembourser la taxe ou de n'en rembourser qu'une partie.

7. Procédure de recours

- Après réception du recours, la commission demande un compte rendu au comité et/ou à la commission compétente sur la question.
- Selon le problème invoqué, la commission de recours peut entendre ou consulter d'autres spécialistes.
- La partie recourante a le droit d'être entendue. Avant la décision rendue sur le recours, elle peut prendre position sur l'ensemble des documents et des comptes rendus présentés à la commission ou fournis dans le cadre de la procédure. La prise de position peut être exprimée par écrit ou verbalement.
- Si la commission de recours arrive à la conclusion que des erreurs se sont produites pendant la procédure, la décision est renvoyée à l'organe compétent pour une nouvelle évaluation.
- Si une évaluation matérielle et la vérification de l'adéquation est de la compétence de la commission de recours, celle-ci peut rendre sa propre décision.

- Pour le reste, la procédure de recours se fonde par analogie sur les dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA) du 20 décembre 1968. (biffé: ~~Loi sur la protection juridique dans les affaires administratives du canton de Zurich~~ du 24 mai 1959.)

8. Décision sur
le recours

- La commission de recours est apte à délibérer, si au moins le/a président/e et deux autres membres sont présents. Ils décident à majorité simple. Le président ou la présidente tranche en cas d'égalité des voix.
- Dans des cas particuliers, les membres peuvent rendre leur jugement par téléphone ou par écrit sans être présents physiquement. Le/la président/e décide s'il s'agit d'un cas particulier.
- Si un membre de la commission de recours est directement intéressé au cas de recours, il doit se récuser. Si, de ce fait, le nombre des membres aptes à juger l'affaire est inférieur à trois, l'assemblée générale doit nommer un/e suppléant/e.
- Si le/la président/e doit se récuser ou s'il/si elle est empêché/e dans l'exercice de sa fonction, le/la président/e suppléant/e prend la direction de la procédure de recours.
- La commission de recours accompagne sa décision d'une motivation écrite.

9. Protection de la personnalité

- Les droits individuels/personnels de toutes les personnes impliquées dans le recours et d'éventuelles parties concernées doivent être préservés. En particulier, des données et des informations personnelles permettant de déduire des conclusions sur des personnes sans le consentement explicite de celles-ci, ne peuvent pas être fournies à des personnes qui ne sont pas directement impliquées dans la procédure de recours.

10. Secret professionnel

- Les membres de la commission de recours doivent garder le silence sur tout ce dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur fonction.
- Le secret professionnel s'applique aussi à tous les services impliqués dans la procédure de recours (parties, expert-e-s, secrétariat, etc.).
- Le secret professionnel s'applique aussi après la démission des membres de la commission et une fois que la procédure de recours est terminée.

11. Indemnisation

- Les membres de la commission de recours ont droit à un forfait d'indemnisation de Fr. 300.– par cas de recours.

12. Archivage du dossier

- Les actes de recours sont archivés au terme de la procédure de recours.

13. Rapport d'activité

- La commission de recours rend compte de son activité chaque année lors de l'Assemblée générale.

Ce règlement est approuvé par l'Assemblée générale et entre en vigueur le 13 mars 2017. Il remplace tous les règlements de recours précédents.

Inscription jusqu'au 23 février 2017 s.v.p.

Merci de vous inscrire à l'Assemblée générale et à l'apéro qui suivra, par lettre, e-mail ou téléphone auprès du:

Secrétariat SGfB, Gehrenweg 2, 5103 Möriken

e-mail: sekretariat@sgfb.ch, tél. 062 562 84 48

Je m'inscris

à l'exposé de 16h15

Je ne pourrai pas participer

à l'Assemblée générale de 17h15

à l'apéro

Prénom/Nom

.....

membre actif membre en formation membre passif membre honoraire invité

direction membre collectif (abbr. MC) délégué/e de (abbr. MC)

Sprachen/langues/lingue/languages deutsch français italiano english

Cocher la case qui convient

Bitte
frankieren

Schweizerische Gesellschaft für Beratung
Gehrenweg 2
5103 Möriken